

**Projet de délibération du 6 mars 2024 de Mmes et MM. Patricia Richard, Maxime Provini, Christian Zaugg, Vincent Schaller, Daniel Sormanni, Yves Herren, Ruzanna Tarverdyan, Rémy Burri, Michèle Rouillet, Kevin Schmid et John Rossi: «La Ville de Genève doit montrer l'exemple en matière de panneaux photovoltaïques».**

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

La Ville de Genève est propriétaire d'immeubles et doit pouvoir montrer l'exemple en mettant des panneaux solaires partout où cela est possible. Elle doit pour ce faire utiliser le site [toitsolaire.ch](http://toitsolaire.ch), qui répertorie tous les toits avec les rendements possibles.

Considérant:

- les travaux actuels sur le site de la zone industrielle des Charmilles (ZIC), à l'avenue de Châtelaine, de réfection de toiture du couvert central, et l'échafaudage déjà présent;
- la demande d'artisans de poser des panneaux solaires couvrant leurs besoins;
- le manque de production électrique propre sur le canton;
- le prix actuel extrêmement bas des panneaux photovoltaïques,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article premier.* – De débloquer la somme de 100 000 francs afin de mettre des crochets à panneaux photovoltaïques sur le toit en réfection du couvert central de la zone industrielle des Charmilles (ZIC).

*Art. 2.* – D'entrer en discussion avec les locataires de la ZIC.

*Art. 3.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève.

*Art. 4.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités.